

[Accueil](#) > [Accompagnement des Étudiants](#) > [Orientation et formation](#)

Orientation et formation



Un conseiller du Service Accueil Handicap est à la disposition des étudiants pour les **renseigner sur les différents cursus et les aider à choisir leur orientation** en tenant compte de leur handicap, en liaison avec les responsables de filières et services d'information et d'orientation des établissements.

Rencontres avec des conseillers en formation

Les étudiants peuvent également prendre rendez-vous aux Centres d'Information et d'Orientation (CIO) des différentes universités afin de rencontrer un conseiller en formation.

[> En savoir plus sur les Cellules d'information et d'orientation des établissements de la Communauté Université Grenoble Alpes](#)

Inscription à l'université

La pré-inscription à une formation se fait par Internet. À l'issue de cette étape, un dossier d'inscription à compléter déposer à la chaîne d'inscription (aux heures et aux jours indiqués) est envoyé au candidat.

En cas de besoin, une personne du Service Accueil Handicap est à la disposition des candidats pour les aider à remplir leur dossier.

Pour bénéficier des dispositions réglementaires particulières aux étudiants en situation de handicap concernant les concours et les examens, il convient impérativement de prendre rendez-vous avec un médecin habilité du Centre de Santé Michel Zorman à Saint-Martin-d'Hères ou à l'Espace Santé Jeunes à Valence, dès la rentrée.

Les étudiants étrangers voulant faire leurs études en France doivent impérativement, avant toutes démarches, prendre contact en premier lieu avec l'ambassade de France dans leur pays qui leur donnera les consignes à suivre.

Tous les services des scolarités sont physiquement accessibles aux étudiants en situation de handicap.

Mise à jour le 13 juin 2016